



Louer un espace de travail

Depuis l'emménagement à Oullins, les entrepreneurs ont la possibilité de louer un espace de travail dans les locaux de Graines de SOL ! Cette fiche technique vous permettra de découvrir les différents espaces proposés à la location, la grille tarifaire ainsi que les modalités de réservation.

Les espaces de travail disponibles

L'espace de travail partagé

La grande salle à l'étage dispose de grandes tables. Vous pouvez louer une place assise à la journée ou à la demi-journée. Le placement est libre. 20 places sont réservables dans cet espace de travail coopératif propice aux échanges.

La location de l'ensemble de l'espace durant les week-ends est possible.

Les bureaux doubles

Trois bureaux doubles fermant à clés sont disponibles. L'engagement sur ces espaces est de 6 mois minimum et sans maximum de durée. Un contrat de location et un état des lieux seront établis à la prise du bureau.

L'entrepreneur possède un badge et une télécommande lui permettant l'accès aux locaux en dehors des heures d'ouverture de la coopérative.

En cas de départ, la dédite devra être déposée 30 jours avant la sortie de l'entrepreneur.

Les salles de formation/réunion

La grande salle de réunion peut accueillir 10 à 12 personnes. Il existe deux autres salles de taille plus modeste qui comprennent 3 à 4 places.

Les tarifs

- Poste de travail dans l'espace partagé 5€ HT/demi-journée
- Bureaux doubles 120€ HT/utilisateurs/ mois
- Salles de formation/réunion (tarification à la demi-journée) Petites salle (3 à 4 p) : 25€ HT // Grande salle (10 à 12 p) : 50€ HT

L'accès wifi est inclus + café & thé à volonté 😊

La facturation est faite en interne par Graines de SOL, une fois par mois, au début du mois suivant. Le montant de la facture sera prélevé sur votre compte d'activité.

Modalités de réservation

Pour l'espace partagé et les salles de réunion, merci de faire votre demande de réservation via la Serre rubrique « Espace de travail partagé » quelques jours avant et de vérifier la disponibilité des espaces. Vous pouvez également contacter l'accueil par téléphone pour convenir des modalités logistiques (exemple : récupération d'un badge et de la télécommande du portail, mise à disposition d'un vidéoprojecteur...)

Pour les bureaux double, vous pouvez faire votre demande de location auprès de votre chargé d'accompagnement.

Le jour de votre arrivée, vous signerez un contrat de location avec Graines de SOL.

La coopérative vous remettra les éléments suivants :

- La charte des locaux
- Le règlement intérieur
- Un badge, un bip et une clé (sous réserve du versement d'une caution)

Salle de reprographie et location de matériel

L'étage de la coopérative dispose d'une salle de reprographie qui est à votre disposition.

Dans cette salle vous trouverez une imprimante, un massicot, une relieuse, une plastifieuse et une broyeuse de documents.

Les photocopies seront facturées de la manière suivante : 0,04 € la copie recto/verso noir et blanc et 0,14 € la copie recto verso couleurs. Les autres fournitures types pochettes plastiques ou reliures ne sont pas fournies.

Pour tout renseignement complémentaire sur l'utilisation des espaces partagés, nous vous invitons à contacter l'accueil 04 78 15 92 32